

Coloration des spécialités de diplômes professionnels

Circulaire relative à la mise en œuvre de la coloration des spécialités de diplômes professionnels

NOR :
Circulaire du
MEN – DGESCO A2-2 et A2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs de région académique ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux déléguées et délégués de région académique à la formation professionnelle initiale et continue ; aux adjointes et adjoints aux déléguées et délégués de région académique à la formation professionnelle initiale et continue ; aux inspectrices et aux inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeuses et professeurs.

Depuis mai 2022, il est possible de « colorer » un diplôme professionnel pour répondre à des besoins locaux en emploi liés à un secteur professionnel précis. Le processus de coloration a été décrit dans un vadémécum qui offre un cadre national commun pour la mise en œuvre d'une coloration.

La coloration est reconnue par les partenaires professionnels des lycées professionnels comme un levier d'insertion et une réponse à l'adaptation de l'offre de formation aux besoins en emploi dans certains secteurs professionnels.

1 Le cadre de mise en œuvre d'une coloration

La coloration est une forme d'adaptation de la formation préparant à une spécialité de diplôme professionnel. En adéquation avec les compétences professionnelles visées par la spécialité et décrites dans le référentiel correspondant, elle a pour objectif d'améliorer l'employabilité des élèves et d'améliorer l'attractivité des formations.

La coloration s'inscrit dans un cadre défini :

- elle est co-construite par les équipes pédagogiques avec les partenaires professionnels (entreprises, représentants d'une profession, regroupement d'acteurs économiques, etc.) d'un secteur professionnel précis dans un territoire donné ;
- elle définit clairement les compétences, connaissances visées du référentiel de la spécialité ainsi que les situations professionnelles auxquelles elle se rattache ;
- elle propose une contextualisation des situations d'apprentissage et s'inscrit à la fois dans les enseignements dispensés dans les établissements et durant les périodes de formation en milieu professionnel ;
- elle est formalisée par un conventionnement entre les parties prenantes : établissement, entreprise, etc.

En amont de sa mise en œuvre, elle donne lieu à un diagnostic établi avec le monde professionnel. Cette phase d'identification des besoins exprimés par les acteurs socio-économiques est un préalable indispensable à tout projet de coloration de spécialité de diplôme professionnel.

Une coloration peut être une initiative prise à différents niveaux :

- à l'échelle d'un territoire : l'établissement est le premier lieu d'où une coloration peut émerger, sur la base des relations qu'il entretient avec ses partenaires professionnels, notamment par l'intermédiaire du bureau des entreprises.
- à l'échelle régionale : la coloration constitue une mesure d'adaptation de l'offre de formation professionnelle régionale en réponse aux besoins économiques. La démarche s'inscrit alors dans la stratégie d'évolution de l'offre de formation professionnelle à l'échelle de la région.
- à l'échelle nationale : la coloration vise à répondre aux besoins des acteurs économiques présents dans l'ensemble du territoire national. Elle fixe alors un cadre général et permet notamment une mobilisation des partenaires professionnels coordonnée et déployée dans l'ensemble des territoires, la constitution de réseaux d'établissements visibles proposant une offre de formation commune et la mutualisation des pratiques, expériences et ressources pédagogiques. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants des partenaires économiques et de référents académiques ou de région académique. Tout projet de mise en place d'une coloration à l'échelle nationale doit répondre à un besoin clairement identifié dans l'ensemble du territoire national et distinct d'une évolution des compétences attendues qui relève alors d'une démarche de rénovation d'une spécialité de diplôme. La mise en place d'une coloration nationale est coordonnée par la DGESCO.

Par leur caractère insérant, les colorations des spécialités des diplômes professionnels initiées à l'échelle d'un établissement ou définies à l'échelle régionale ou nationale s'inscrivent dans les travaux de la région académique d'évolution de l'offre de formations professionnelles.

Dans tous les cas, l'établissement constitue le lieu de mise en œuvre de la coloration d'une spécialité de diplôme professionnel. Le projet de coloration est ainsi construit ou décliné par l'équipe pédagogique avec les partenaires professionnels locaux.

2 Une commission régionale chargée de la validation des projets de coloration

Une commission « coloration » est installée dans chaque région académique. Elle est inscrite dans le processus et le calendrier des travaux menés en matière d'évolution de la carte des formations professionnelles initiales définis à l'échelle régionale.

Cette commission « coloration », pilotée par les recteurs de région académique, réunit autour du délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue :

- ses adjoints (pour les régions pluri académiques) ;
- le délégué de région académique à l'information et à l'orientation et ses adjoints (pour les régions pluri académiques) ;
- des représentants des corps d'inspection territoriaux ;
- des représentants des chefs d'établissements ;
- des représentants de la collectivité régionale.

Elle vise, sur la base de l'expertise des corps d'inspection, en lien avec les établissements, à identifier les colorations reconnues à l'échelle de la région académique pour les perspectives d'insertion professionnelle et d'augmentation de l'attractivité qu'elles proposent. Tout projet de coloration étudié en commission aura au préalable été formalisé avec les professionnels. La commission peut s'appuyer sur des groupes de travail ou instances.

Les colorations créées et celles auxquelles il est mis fin sont identifiées sur la plateforme ORION lors de chaque campagne annuelle de recueil des projets d'évolution de la carte des formations professionnelles initiales. Elles viennent souligner la dynamique de la région académique dans le travail d'adaptation de son offre de formation aux besoins en emploi du territoire.

La liste des colorations proposées par les établissements et reconnues par les régions académiques est disponible sur les sites Eduscol et Onisep. Les établissements mentionnent les colorations de formation qu'ils proposent sur les applications Affelnet Lycée et Parcoursup.

3 La valorisation du parcours de formation « colorée » de l'élève

Les nomenclatures nationales de l'offre de formation des établissements du second degré de la Base Centrale des Nomenclatures, font apparaître, depuis la rentrée 2023, les colorations de spécialités de diplômes professionnels.

Ainsi, les nomenclatures prévoient au sein de la base élèves et établissements (BEE), trois parcours de coloration au sein des dispositifs de personnalisation des parcours :

30	COLOR. PRO	COLORATION PRO
35	COL.PRO PN	COLORATION PRO PASSEPORT NUCLEAIRE
36	COL.PRO RE	COLORATION PRO RESEAUX ELECTRIQUES

- le dispositif « Coloration pro » permet de signaler tout élève inscrit dans un parcours de formation professionnelle colorée ;
- le dispositif « Coloration pro Passeport nucléaire » permet de signaler tout élève inscrit dans un parcours de formation professionnelle dans le cadre de la coloration nationale déployée en partenariat avec l'université des métiers du nucléaire ;
- le dispositif « Coloration pro Réseaux électriques » permet de signaler tout élève inscrit dans un parcours de formation professionnelle dans le cadre de la coloration nationale déployée en partenariat avec les entreprises du réseau électrique – ENEDIS.

Aussi, chaque établissement proposant des formations colorées renseigne dans la BEE la liste des élèves inscrits dans ces parcours de formation.

Les élèves sont également incités à valoriser ce parcours lors de leur inscription sur la plateforme Parcoursup.

Annexe : Coloration – Parcours de l'élève en formation colorée

La mise en place d'une coloration d'un diplôme professionnel s'appuie sur le référentiel des activités professionnelles et les programmes d'enseignement généraux ou professionnels.

Elle s'accompagne d'un projet pédagogique qui permet de définir comment cette coloration est déclinée dans le cycle de formation de l'élève. Le projet pédagogique est travaillé avec le corps d'inspection et les professionnels partenaires, à la fois dans la mesure de son opportunité et dans sa construction.

L'ensemble des enseignements proposés dans le cycle de formation contribue à la coloration du diplôme professionnel :

- les enseignements professionnels dont l'économie droit, l'économie gestion et la PSE ;
- les enseignements généraux (français, histoire géographie EMC, mathématiques, sciences/physique-chimie, langues vivantes, arts appliqués culture artistique, EPS) ;
- les périodes de formation en milieu professionnel ;
- les démarches de projet ou de réalisation d'un chef d'œuvre ;
- l'accompagnement personnalisé ou le soutien au parcours ;
- la préparation spécifique à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle.

La mise en œuvre de la coloration implique un lien renforcé entre les équipes pédagogiques et les milieux professionnels pour adapter les contenus et les situations de travail aux objectifs de la coloration, partager des ressources humaines (contributions et interventions d'enseignants et de professionnels) et techniques (matériels, équipements, documentation).

Ces partenariats doivent permettre d'appuyer la conception des situations d'apprentissage sur des contextes, activités et supports tels que rencontrés en situation réelle. La coloration peut de ce fait s'appuyer sur un environnement de travail, des méthodes et usages professionnels particuliers et peut donner lieu à l'utilisation d'un vocabulaire, d'outils, de matériaux ou d'applications spécifiques.

Selon les spécificités du secteur de coloration, plusieurs modalités pédagogiques sont possibles pour traduire la coloration dans la classe, construites en lien avec les partenaires professionnels :

- l'usage de supports pédagogiques conçus à partir des documents professionnels et ouvrages techniques des partenaires professionnels ;
- l'organisation de temps d'enseignement dans les locaux des partenaires professionnels ;
- la mise à disposition des établissements de matériel, d'équipements pédagogiques ou de logiciels ;
- l'intervention de professionnels en classe pour aborder certaines spécificités du secteur d'activité de coloration;
- la participation des partenaires professionnels aux manifestations et aux échanges liés à la coloration, organisés dans ou en dehors de l'établissement (salons, interventions de professionnels dans les classes sous forme de témoignages, visites d'entreprise, etc.).

Vadémécum à disposition : <https://eduscol.education.fr/3637/la-coloration-des-diplomes-et-les-formations-complementaires-d-initiative-locale-fcil>